

## LEGISLATURE 2006 - 2011

---

### PROCES-VERBAL no 6

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 9 mai 2007 à 20 h 15  
à la Maison Hugonin

Président : M. Lyonel Kaufmann

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2007
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de M. Maurice Arnaud (SOC) et de M. Philippe Schyrr (RAD)
4. Nomination des commissions
  - 4.1. Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL en remplacement de M. M. Arnaud (SOC)
  - 4.2. Nomination d'un délégué-suppléant à la Commission de contrôle ORPC Riviera en remplacement de M. R. Delieutraz (RCAL)
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Préavis municipaux
  - 6.1. Préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2006
  - 6.2. Préavis municipal N° 6/2007 relatif aux comptes 2006 du Fonds culturel Riviera
  - 6.3. Préavis municipal N° 7/2007 relatif à la gestion et aux comptes 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 6.4. Préavis municipal N° 8/2007 relatif à la demande de crédit pour les travaux de rénovation du bâtiment Rue des Remparts 4
  - 6.5. Préavis municipal N° 9/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection des quatre salles de classe et leurs vestiaires au Collège des Mousquetaires
7. Rapports
  - 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2007 relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection des façades de l'Eglise de Notre-Dame à Vevey
  - 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis complémentaire au préavis N° 32/2005 relatif à la demande de crédit destiné à l'achat de mobilier pour la salle des Remparts
  - 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2007 relatif à la demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple
  - 7.4. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Gilbert Vernez et Mme Nicole Freers Signer « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »
  - 7.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Michel Bloch « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre commune ? »
8. Communications municipales
  - Communication N° 5/2007 relative au rapport d'activités 2006 de la CORAT Riviera
  - Communication N° 6/2007 relative au dépassement du compte N° 710.3525.01 « Participations à d'autres garderies »
  - Communication N° 7/2007 relative aux heures d'ouverture du poste de police
  - Communication N° 8/2007 relative aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles
  - Communication N° 9/2007 relative à la situation à la SA Compost Chablais Riviera
  - Communication N° 10/2007 relative à la création d'un Mérite de La Tour-de-Peilz
9. Propositions individuelles et divers

## Appel

76 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Daniel Cornut - Michel Culand - Valérie Glauser - Pierre Huber - Nicolas Mattenberger - Marie-Claude Meylan - Eric Petitpierre - Jean-Yves Schmidhauser

M. le Président ouvre cette 6<sup>ème</sup> séance de la législature en invitant les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, dans le respect de chacun. Il propose à la réflexion du Conseil une citation de Jean Giono : « Les sentiers battus n'offrent guère de richesse; les autres en sont pleins ».

Il souhaite la bienvenue à la presse, ainsi qu'au public qu'il remercie de s'être déplacé en nombre pour suivre nos travaux.

## Ordre du jour

M. le Président annonce le dépôt, aux points 5.1. et 5.2., de deux interpellations :

- Interpellation de M. Jacques Vallotton intitulée « Information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats »
- Interpellation de Mme Christiane Rithener intitulée « Des logements à prix abordables à La Tour-de-Peilz »

Il indique avoir reçu du groupe UDC un postulat intitulé « Pour un accès plus fréquent à la piscine des Mousquetaires ». Malheureusement, suite à une regrettable erreur de sa part, dont il prie le Conseil de l'excuser, le Conseil n'a pas reçu ce document avec ceux de la présente séance. Le groupe UDC accepte toutefois de reporter le dépôt de ce postulat lors la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2007

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 14 mars 2007 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

Depuis notre dernier Conseil, nous avons eu le regret de perdre notre collègue Robert Delieutraz. Le sort a malheureusement voulu que nous n'ayons que fort peu de temps pour apprécier sa personne. Ce dernier était fier de pouvoir mettre ses compétences au service de notre Conseil et il a, jusqu'au bout, souhaité être tenu au courant de nos débats. Une nouvelle fois, nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances. L'assemblée se lève pour observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. M. Arnaud, membre du groupe socialiste, qui quitte notre Conseil pour relever un défi scientifique.

Il a également reçu, sans grande surprise, la lettre de démission de Mme J. de Quattro, qui quitte sa fonction de Conseillère municipale puisque le peuple vaudois l'a élue au Conseil d'Etat. Il lui adresse ces quelques mots :

« Ainsi, chère Jacqueline, tu aura pris l'express des Alpes de notre Municipalité pour gagner, sans passer par des stations intermédiaires, les hautes cimes cantonales. Du haut de celles-ci, nous espérons bien de temps en temps apercevoir un petit signe de ta main et ton regard bienveillant, voire amusé. Avec cette ascension, c'est notre commune qui également, après d'autres Conseillers d'Etat boélands, s'en trouve fière et honorée. Une nouvelle fois, permets-moi de te féliciter au nom de notre Conseil pour ta brillante élection et de t'adresser tous nos meilleurs voeux de succès dans ta nouvelle fonction et des défis que je te souhaite exaltants. »

A l'issue de notre séance du 27 juin prochain, une agape sera organisée pour marquer le départ de Mme J. de Quattro ainsi que le changement de présidence au Conseil.

Cette démission a pour conséquence l'organisation d'une élection complémentaire à la Municipalité, dont le premier tour a été fixé au 17 juin, en même temps que les votations fédérales et cantonales. Pour le dépouillement de ce scrutin, une première équipe sera à pied d'oeuvre, comme d'habitude, dès 9 h 00 (café/croissant dès 8 h 45). Elle sera renforcée dès 12 h 25 par une deuxième équipe, le dépouillement du scrutin municipal ne pouvant débiter avant la fermeture du bureau de vote à 12 h 00.

Il remercie d'ores et déjà celles et ceux qui prendront part au dépouillement, tout comme il remercie celles et ceux qui ont participé à celui du dimanche 1er avril.

Le scrutin agendé au 25 novembre 2007 est annulé. Néanmoins, une nouvelle date sera agendée en cas de deuxième tour pour l'élection au Conseil des Etats.

Lors de la dernière séance, M. F. Glauser avait confié à M. le Président un devoir concernant l'application de l'art. 138 de notre règlement. Renseignements pris auprès du Canton, « les dispositions de l'art. 11 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) limite la possibilité de la Municipalité à faire face à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, dans le cadre de l'administration des biens communaux, au montant et aux modalités fixés en début de législature par le Conseil communal. Toutefois, cette délégation de compétence ne saurait décharger la Municipalité de son obligation de faire approuver les dépenses effectuées de cette façon. Dans ce sens, elle ne peut se satisfaire d'une communication. Elle est en effet tenue d'adresser au Conseil un préavis qui sera renvoyé à l'examen d'une commission avant d'être discuté et soumis au vote en plénum. »

La Municipalité reviendra, dans les communications municipales, sur les implications de cette réponse pour le travail de notre Conseil.

La sortie du Conseil communal aura lieu cette année le samedi 29 septembre. Prière de réserver déjà la date.

Mme M. Heller, notre huissière, fête cette année ses dix ans à ce poste. Toujours discrète, mais toujours présente, elle oeuvre légèrement dans l'ombre, mais à la pleine satisfaction de notre Conseil. En témoignage de notre reconnaissance pour le travail fourni, M. le Président lui remet un magnifique bouquet de fleurs.

### 3. Assermentation de deux nouveaux conseillers

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Nomah BREDOU**, né le 2 juillet 1966 et domicilié au chemin de l'Auverney 39, en remplacement de M. Maurice Arnaud, membre du groupe socialiste, démissionnaire
- **M. Jörg BRUNNSCHWEILER**, né le 13 juillet 1951 et domicilié à la rue du Léman 9, en remplacement de M. Philippe Schyrr, membre du groupe radical, démissionnaire

### 4. Nomination des commissions

#### 4.1. Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL en remplacement de M. M. Arnaud (SOC)

Le groupe socialiste présente la candidature de M. R. Sendra.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Richard Sendra est nommé délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL à l'unanimité (une abstention).**

#### 4.2. Nomination d'un délégué-suppléant à la Commission de contrôle ORPC Riviera en remplacement de M. R. Delieutraz (RCAL)

Le groupe RCAL présente la candidature de Mme Ch. Mettan.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Chantal Mettan est nommée déléguée-suppléante à la Commission de contrôle ORPC Riviera à l'unanimité.**

### 5. Dépôt et développement des motions et interpellations

#### 5.1. Interpellation de M. Jacques Vallotton intitulée « Information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats »

M. J. Vallotton développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Vous n'êtes pas sans savoir que je viens régulièrement à cette tribune, au risque d'en agacer certains, pour demander à la Municipalité de nous donner régulièrement des informations générales sur les projets régionaux, en particulier ceux en discussion dans le cadre de la Conférence des syndics du district. L'ancienne Municipalité avait donné des promesses, sans pouvoir les tenir, la fin de la législature expliquant et excusant peut-être l'absence de leur concrétisation.

Quant à la nouvelle Municipalité, malgré des appels du pied de votre serviteur, elle semble poursuivre sur le même registre, malgré l'exception notable et remarquée de Mme Jacqueline de Quattro qui nous a promis de nous renseigner sur les aspects régionaux de son dicastère. Mais vous le savez Mme Jacqueline de Quattro... que je félicite à mon tour au passage pour son élection au Conseil d'Etat... est appelée à faire valoir ses qualités de communicatrice sous d'autres lambris plus prestigieux que les nôtres.

C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité pour qu'elle nous dise si elle a l'intention d'informer de manière régulière les conseillères et conseillers de ce Conseil sur les objets en discussion à la Conférence des syndics du district de Vevey.

Cette information m'apparaît indispensable parce que la régionalisation prend de plus en plus d'ampleur et que cela a une forte incidence sur la gestion de notre commune et, en particulier, sur nos finances. Et j'ajoute que c'est un peu fort de café qu'il faille apprendre de nos collègues conseillers de Vevey que les syndics du district prévoient, par exemple, de mettre en place une politique foncière régionale avec des achats de terrains en commun et qu'ils portent un intérêt au projet d'une patinoire à Puidoux pour autant que son plan financier soit crédible. La différence entre le Conseil communal de notre commune et celui de Vevey est que ce dernier est informé régulièrement de ce qui se passe à la Conférence des syndics.

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse à mon interpellation que je souhaite par écrit, selon l'art. 99 du règlement de notre Conseil.

Merci de votre attention. »

Le Conseil recevra donc une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## 5.2. Interpellation de Mme Christiane Rithener intitulée « Des logements à prix abordables à La Tour-de-Peilz »

Mme Ch. Rithener développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le groupe socialiste est étonné par le peu d'intérêt que semble manifester la Municipalité à l'égard de la Société Coopérative d'habitation de notre localité.

Pour rappel, c'est en 1994 que les deux premiers des quatre bâtiments appelés « Les Jardins de la Paix » ont été inaugurés, suivis des deux autres, pour un total de 24 appartements. Il avait fallu 11 ans de discussions et 3 ans de préparation pour que ces réalisations voient le jour. Ce projet avait été porté par des conseillers communaux, tous bords politiques confondus, et épaulé par la Municipalité qui a octroyé un droit de superficie.

Les statuts de la société coopérative donnent priorité à de jeunes familles qui peuvent trouver un logement dans ces immeubles subventionnés. Dès 1994, ces appartements ont fait le bonheur de leurs occupants, ceci à des prix accessibles à ces jeunes familles.

Depuis lors, il n'y a rien de nouveau dans le domaine du logement subventionné à La Tour-de-Peilz, malgré de nombreuses démarches. La société coopérative s'efforce de trouver des solutions visant à élargir l'offre en appartements à loyer modéré et envisage de créer des appartements non plus particulièrement pour les jeunes familles avec enfants - car avec les années les besoins changent, les enfants quittent le domicile des parents - mais aussi pour des couples et des personnes seules.

En dehors des coopératives d'habitation, les locations proposées sur notre territoire par les différentes régies sont hors de portée pour les bas ou moyens revenus.

Il y a des conséquences immédiates aux coûts élevés des locations à La Tour-de-Peilz, par exemple :

- Le montant du loyer entrant en ligne de compte pour l'obtention de l'AVS complémentaire, plusieurs contribuables doivent demander cette aide pour nouer les deux bouts
- Les services sociaux (par exemple le CMS pour les soins et l'aide à domicile) doivent avoir recours à des personnes venant de communes parfois éloignées
- Il en est de même pour les petites entreprises qui ont de la peine à trouver des ouvriers sur place

Nous avons appris, avec un certain étonnement, qu'à défaut d'un terrain sur territoire de notre commune, la société coopérative de La Tour-de-Peilz a trouvé une surface et une opportunité de construire... à Vevey pour poursuivre son action.

Nous sommes conscients que le problème des terrains constructibles est un écueil évident. Mais il doit être possible de trouver des solutions sur nos terres et cette interpellation vise à demander à la Municipalité de bien vouloir faire connaître sa politique du logement pour la législature en cours, car s'il est vrai qu'il fait bon vivre à La Tour-de-Peilz, encore faut-il en avoir les moyens ! »

L'interpellatrice souhaitant une réponse par écrit, le Conseil recevra donc une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## 6. Préavis municipaux

### 6.1. Préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2006

M. F. Grognez, municipal, relève quelques fautes de frappe dans le fascicule des comptes. A la page 13, la communication municipale sur les dépenses imprévisibles porte le no 04 et non 05/2007. Au bilan de la page 66, poste 923, le chiffre des fondations reprend ceux des passifs transitoires figurant juste en dessous. En fait, ce sont les chiffres en gras au-dessus (engagements propres établ. et fonds spéciaux) qu'il faut prendre, soit fr. 1'517'573.96 pour 2006 et fr. 1'528'311.61 pour 2005. A la page 72, réhabilitation de la salle des Remparts (cpte 9143.034.00), il y a trois zéros de trop, le crédit accordé étant de fr. 7'670'000.-- (et non 7 milliards...).

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à la Commission de gestion.

### 6.2. Préavis municipal N° 6/2007 relatif aux comptes 2006 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

### 6.3. Préavis municipal N° 7/2007 relatif à la gestion et aux comptes 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

### 6.4. Préavis municipal N° 8/2007 relatif à la demande de crédit pour les travaux de rénovation du bâtiment Rue des Remparts 4

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
<u>Membres</u> :	Soc	Richard Sendra - Etienne Balestra - Taraneh Aminian
	Lib	Nicole Freers Signer - Eric Petitpierre
	Rad	Bernard Gavin
	UDC	Raoul Rod
	RCAL	Yves Belet

### 6.5. Préavis municipal N° 9/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection des quatre salles de classe et leurs vestiaires au Collège des Mousquetaires

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Jean-Pierre Grin
<u>Membres</u> :	Soc	Gérald Gay - Nicole Rivet - Emmanuel Mukadi Kabamba
	Lib	Antoinette de Gautard-Rayroud - Cédric Urech
	Rad	Olivier Wälchli
	PDC/Ind.	Valérie Glauser
	RCAL	Marc-Antoine Horisberger

## 7. Rapports

### 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2007 relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection des façades de l'Eglise de Notre-Dame à Vevey

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (trois abstentions), comme suit :**

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 1/2007
- vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 100'000.-- pour la réalisation des études et la mise en soumission des travaux de la 2<sup>ème</sup> étape de rénovation de l'église Notre-Dame à prélever par le débit du compte No 9170.037.00 « Etude – Notre-Dame – 2<sup>ème</sup> étape » ;
- de prendre acte que le montant de cette étude sera intégré dans le préavis municipal concernant la demande de construction ;
- de prendre acte que la subvention fédérale qui doit encore être déterminée définitivement pour cet objet devrait se monter à environ Fr. 38'000.--, soit respectivement Fr. 19'000.-- pour la Commune de Vevey et Fr. 19'000.-- pour la Commune de La Tour-de-Peilz ;
- de porter en amortissement du crédit accordé l'éventuel subside de la Confédération ;
- de prendre acte que ce préavis est rédigé conjointement avec la commune de Vevey

#### 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis complémentaire au préavis N° 32/2005 relatif à la demande de crédit destiné à l'achat de mobilier pour la salle des Remparts

Rapporteur : M. Serge Overney

La parole n'est pas demandée.

**Au vote, l'amendement de la commission visant à amortir cet investissement en une seule annuité, au lieu de 25 ans, est approuvé à l'unanimité (une abstention). Les conclusions du rapport de la commission sont elles adoptées à l'unanimité (quatre abstentions), comme suit :**

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis complémentaire au préavis N° 32/2005
- vu le rapport de la commission chargée de l'examen de ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

- d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 170'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.037.00 "Salle des Remparts – Réhabilitation";
- d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 170'000.-- par le compte 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 1'053'000.--;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.

#### 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2007 relatif à la demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple

Rapporteur : M. Guy Chervet

M. R. Piguet, municipal, indique que le service qu'il dirige n'a pas attendu le vœu de la commission. Il est déjà en train d'étudier diverses possibilités pour renforcer la sécurité et la protection de l'accès aux galeries.

M. G. Chervet en remercie la Municipalité. Il relève d'autre part l'information mentionnée en italique dans le rapport au sujet de l'hommage qui sera rendu cet automne au compositeur allemand Dietrich Buxtehude.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (une abstention), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal no 3/2007,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- 1) d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de relevages (nettoyage et entretien) de l'orgue du Temple ;
- 2) d'accorder à cet effet un crédit de CHF 60'000.-- à prélever par le débit du compte No 9143.042.00 « Orgue du Temple – Entretien » ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de CHF 60'000.-- par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 1'113'000.-- ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante.

#### 7.4. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Gilbert Vernez et Mme Nicole Freers Signer « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »

Rapporteur : M. Jean-Pierre Grin

Mme N. Freers Signer indique qu'elle et M. G. Vernez ont finalement accepté de changer la motion en postulat parce qu'ils ne veulent pas que ce projet soit stoppé par la peur engendrée par les sommes exorbitantes mentionnées dans le rapport. Elle espère que ce nouveau contexte permettra d'aborder le projet avec plus de sérénité et surtout que le problème lié aux coûts se résorbe par une approche différente, plus à l'affût de solutions concrètes diverses et originales. En cas d'acceptation du postulat, la Municipalité pourra travailler plus sereinement, avec comme objectif la recherche d'une proposition de cheminement pédestre et, pour chaque segment du trajet, selon sa nature, une variante constructive et optimale, tant sur l'aspect technique qu'économique.

Le but recherché est de créer un chemin pédestre, genre sentier, d'environ 1-2 mètres de large, qui serait utilisé par des promeneurs, et non des cyclistes, à l'image de ce qui a été réalisé à St-Prex, soit un chemin de passage, sans éclairage public, poubelle ou banc, mais bien fait, solide et simple. A St-Prex, dans un contexte certes différent, le coût des 700 mètres de chemin était de près d'un million de francs, dont 40% environ ont été pris en charge par le Canton. La mise à l'enquête n'a duré que six mois. L'ensemble des oppositions a pu être levée après un arrangement à l'amiable avec les opposants. Il n'y a pas eu d'indemnités versées mais la priorité a été donnée à la négociation.

La Commission s'est déterminée en faveur de la prise en considération du postulat. Elle s'en réjouit et espère que le Conseil fera de même. C'est le moment de dire oui à un projet d'investissement futur qui en vaut largement la peine et qui est attendu depuis fort longtemps par beaucoup de personnes.

M. R. Baud, municipal, rappelle que le lac Léman est le lac vaudois où l'amélioration des possibilités d'accès et de cheminement est la plus délicate dans sa mise en œuvre. Le plan directeur cantonal des rives vaudoises du Lac Léman précise que le premier but poursuivi est que le cheminement soit continu sur l'ensemble des rives, et non pas qu'il se situe immédiatement en rive du lac, cela en raison de la nécessité de conserver et protéger durablement les milieux naturels, des difficultés techniques de réalisation et de la présence de propriétés privées situées sur la rive même.

Tout aménagement de chemin public avec emprise sur les domaines privés ne fera que soulever oppositions et recours sans fin. Dès lors, un cheminement pédestre au bord du lac ne peut être envisagé qu'avec emprise sur le domaine public lacustre, comme cela a été réalisé le long de la propriété Rive-Reine. Cela nécessite des

consolidations importantes des rives avec des enrochements pour résister à la Vaudaire, aux tempêtes et pour sécuriser le cheminement. La Municipalité se refuse d'envisager une solution qui ne donne pas toute garantie de sécurité aux promeneurs.

En 1993, le Conseil communal a accepté la création du cheminement piétonnier « Rive-Reine Lac » reliant la place de la Poteylaz au chemin des Bains de La Becque. Ce cheminement, d'une longueur de 200 m et d'une largeur de 2 m, a été gagné sur le domaine public lacustre. Des enrochements récupérés et des roches de Meillerie ont été déposés depuis le lac pour protéger le quai en béton armé. La construction est située en limite de propriété privée, au pied d'un mur d'une hauteur de 2 à 2.50 m au dessus du niveau moyen du lac. Le coût des travaux s'est élevé à fr. 830'000.--. En tenant compte du renchérissement, les quelque 600 m qui nous sont suggérés aujourd'hui demanderaient un investissement de l'ordre de fr. 3'000'000.--, sinon plus. Nous sommes donc très loin de l'estimation des motionnaires. Une telle réalisation sera financièrement lourde et ne figure nullement au plan des investissements. La Municipalité invite donc le Conseil à ne pas donner suite à la motion, ni à sa transformation en postulat.

M. G. Vernez rappelle qu'il n'y a pas eu d'études de coût. La somme évoquée dans le rapport provient de la simple application d'une règle de trois. Le cheminement ne passera pas obligatoirement sur des terres privées et il ne mènera pas nulle part, même si son potentiel futur reste à développer. Le postulat demande un examen consciencieux des meilleures variantes possibles de cheminement, segment par segment, tels que passage sur terre ferme, passerelles sur pilotis, ancrages de passerelles dans des murs, chemins sur enrochement à créer ou non. Selon les renseignements obtenus auprès du Service de l'urbanisme, les derniers enrochements sur la partie lacustre publique remontent à bien des années. Les motionnaires sont étonnés de la disparité entre les estimations de coût. L'estimation communale est de 3 millions de francs, celle du Canton s'élève à un million. Renseignements pris auprès du service cantonal concerné, il semble que ce sont les travaux d'enrochement qui expliquent principalement cette différence.

Mme Ch. Rithener déplore que la Municipalité peigne le diable sur la muraille. Le postulat est nettement moins contraignant que la motion. Il demande simplement une étude des possibilités aux meilleurs coûts et qu'on puisse savoir une fois pour toutes si ce cheminement, voulu par le Canton et par un grand nombre de personnes, est possible. Elle était ravie, lors du dépôt de la motion, de voir émerger à nouveau la pétition qui avait été déposée à l'époque. Quelle n'a pas été sa surprise d'apprendre que celle-ci n'existe plus dans les tiroirs de la commune. On en retrouve heureusement la trace dans le procès-verbal de la séance du Conseil de juin 2004, lorsqu'elle a été déposée. Pourquoi parler déjà d'oppositions alors qu'il n'y a pas encore de projet concret ? Il est clair que ce cheminement aura un coût, mais il existe actuellement une possibilité de subventionnement de la part du Canton. Les communes qui ont déposé des projets reçoivent 50 % des coûts d'aménagement par le biais d'un crédit-cadre cantonal. Un deuxième crédit-cadre est en commission au Grand Conseil pour des futurs projets et le montant de l'aide cantonale se monte à plus d'un million et demi de francs. Renseignements pris auprès des services de l'Etat, elle a eu l'assurance, même si cela n'est pas encore voté, que cette méthode du crédit-cadre allait perdurer et que les communes qui souhaitent mettre en œuvre la volonté du plan directeur cantonal, à savoir un cheminement public sur tout le pourtour du lac, recevraient l'aide de 50 % du montant qui sera consacré à ces réalisations. Lors de l'adoption du plan directeur communal, une variante avait été évoquée, à savoir la remontée sur la route de St-Maurice pour une des portions du cheminement. Elle rappelle que cette proposition a été finalement retirée du plan directeur et cette mesure n'a donc jamais été acceptée par le Conseil. Nous ne sommes pas en conformité avec le plan directeur cantonal, qui laisse une marge de manœuvre aux communes. Pour le moment, nous n'avons pas de solution à apporter, raison pour laquelle ce postulat demande une étude.

M. M.-A. Horisberger rappelle que les discussions au sein de la commission ont été nombreuses et fournies. La commission avait la possibilité de purement et simplement refuser la prise en considération de cette motion, mais les commissaires ont estimé qu'il s'agissait d'un objet important, intéressant et pertinent. Il mérite une étude, mais la motion n'était pas acceptable sur la forme au départ, raison pour laquelle il avait demandé aux motionnaires, déjà lors de la dernière séance, de la transformer en postulat, afin que la commission puisse discuter de manière beaucoup plus large. Les motionnaires avaient clairement refusé cette proposition et l'on se retrouve quand même aujourd'hui avec un postulat. Le texte n'a pas changé et demande la création d'un cheminement piétonnier dans le prolongement de La Becque jusqu'à la hauteur du passage reliant le lac à la route de St-Maurice entre les maisons no 138 et 140. C'est du saucissonnage. Les rives de la commune commencent à La Becque et se terminent à La Maladaire. Si l'on veut faire une étude, il faut qu'elle soit complète, même si ensuite des mesures partielles sont prises, comme cela s'est fait dans de nombreuses communes. Le postulat ne tient pas compte de plusieurs aspects importants. Le chemin proposé, large d'un mètre seulement, exclut d'office les personnes à mobilité réduite. Tout le monde ne pourra donc pas en bénéficier. Le postulat ne parle pas non plus des coûts que pourraient engendrer les déprédations qui ne manqueront pas de survenir. Quelle force de police va surveiller ce chemin qui longe des propriétés

privées ? L'aspect écologique a été totalement occulté. Les pêcheurs disent qu'il faut laisser, dans la mesure du possible, un certain nombre de rives afin que les poissons puissent frayer. Nous avons une ombrière au bout de La Becque, il serait bon que l'on respecte les poissons. Il y a aussi le problème de la nidification des oiseaux. Il rappelle ce qu'ont donné les tentatives écologiques dans notre commune. Le biotope de La Faraz est aujourd'hui une vulgaire gadoue, celui du Jardin Roussy ressemble plus à un terrain vague qu'à autre chose. Il ne pense pas qu'un jour notre Conseil vote un crédit de plusieurs millions de francs pour faire un chemin alors que notre commune a des besoins et des priorités qui satisferaient un plus grand nombre de citoyens. Une éventuelle participation cantonale n'interviendrait pas avant 2012. Le coût des travaux risque donc d'être quelque peu multiplié d'ici là, sans parler de celui des oppositions. Il y a aussi l'aspect politique. Des choix ont été clairement faits dans notre commune en disant que cette zone était réservée à des résidences. La loi précise effectivement que l'on doit rendre, dans la mesure du possible, les rives aux citoyens, mais ce ne serait pas la première fois qu'une loi était adaptée. Entre une loi et son application, il y a toujours une marge. On peut aussi se poser la question de la plus-value touristique. Est-ce utile de dépenser plusieurs millions pour créer un bout de trottoir et faire aboutir les gens au Portail-Blanc ? Notre commune a certainement mieux à montrer. Tous ceux qui vont sur le lac constatent que plus on bétonne, plus cela devient une cicatrice dans le paysage. Si l'on veut que la Municipalité fasse une étude, nous présente des coûts, des prix et des évaluations, il faut lui donner un mandat clair et précis. On ne peut pas se contenter de quelque chose de vague, d'autant plus que le sujet est redondant. Il demande donc de refuser ce postulat sous sa forme actuelle, en invitant les initiateurs à retravailler leur texte afin que l'on puisse accorder un mandat clair, précis et circonstancié à la Municipalité.

M. A. Grangier a toujours été opposé à un chemin piétonnier le long des rives, pour des raisons avant tout de sécurité. Le débat sur ce sujet-là est cependant clos depuis que le plan directeur communal a été accepté par le Conseil. Celui-ci est très clair en ce qui concerne les rives du lac à La Tour-de-Peilz, à savoir qu'entre La Becque et le fameux chemin qui va du Portail-Blanc à la route de St-Maurice, il y a un chemin pédestre. A l'époque, un chemin piétonnier était prévu de La Becque jusqu'à La Maladaire. La commission chargée de ce dossier est parvenue à démontrer aux services cantonaux concernés qu'il était absolument irréaliste de faire un chemin piétonnier depuis le Portail-Blanc jusqu'à La Maladaire, chose que le Service de l'aménagement du territoire a accepté. Il ne faut donc pas parler du plan directeur cantonal des rives du lac Léman comme étant le document de référence, c'est le plan directeur communal qui fait foi. Il remarque que les ombrières n'ont que 60 mètres de profondeur et que le Jardin Roussy n'a rien de naturel puisqu'il a été construit entre 1901 et 1910. Il s'agit maintenant d'un choix éminemment politique. Ce choix, la Municipalité n'en veut pas puisqu'elle n'a pas mis ce projet au budget des investissements. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le budget des investissements, mais il se peut que le Conseil communal ait une autre vision et la Municipalité doit le respecter. La question est de savoir si ce cheminement piétonnier mérite une étude ou non. Si cela était resté une motion, il ne la soutiendrait pas. Mais le postulat se doit d'être large. Il déteste avoir par principe un argumentaire prédéfini alors que l'on n'a pas fait une once d'étude sur le sujet. Pour des raisons purement démocratiques, il invite le Conseil à soutenir ce postulat qui mérite d'être étudié.

M. R. Baud rappelle que le Conseil d'Etat, en proposant au Grand Conseil d'accorder un crédit cadre de 1,36 millions de francs pour la période 2007-2010, maintient son soutien aux projets qui permettront de concrétiser les objectifs du plan directeur cantonal des rives vaudoises. Ce sont huit communes qui ont présenté des projets d'aménagements pour un montant global de fr. 2'420'000.-- et le Canton a proposé au Grand Conseil de prendre à sa charge 50 %. Mais cela concerne la période 2007-2010. Un projet boéland ne serait pris en considération par le Canton que dans une tranche ultérieure, dès 2011. Le coût de l'étude demandée sera important, de l'ordre de fr. 100'000.--. La Municipalité devra donc revenir devant le Conseil pour obtenir ce crédit. La Municipalité ne veut pas prendre de risques. Il faut une solution sécurisée que seuls les enrochements permettent. Il faudra protéger non pas la base d'un mur privé, comme c'est le cas des enrochements posés par les privés, mais le cheminement en lui-même et les personnes qui s'y trouvent lorsqu'il y a un gros coup de vent. La situation est identique à celle de Rive-Reine, le terrain est de même composition. On peut donc se permettre, sans trop se tromper, de faire une extrapolation par rapport à la solution retenue à l'époque. Le côté esthétique n'est pas à négliger et la sauvegarde de l'aspect écologique non plus. La Municipalité invite donc le Conseil à ne pas donner suite au postulat.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées par 48 voix contre 22 (4 abstentions), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu la motion de M. Gilbert Vernez et Mme Nicole Freers Signer « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »,

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

de prendre en considération cette motion sous forme de postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

#### 7.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Michel Bloch « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre commune ? »

##### Rapport lu par Mme Anne Lachat Baechler

M. R. Baud rappelle qu'il n'y a pas de différences substantielles entre les demandes contenues dans le postulat et les intentions de la Municipalité exposées dans son programme de législature. Elles visent les mêmes objectifs, à savoir favoriser l'accroissement de la mobilité piétonne et cycliste, et promouvoir un stationnement des véhicules qui favorisent les zones de rencontre. La Municipalité est donc bel et bien acquise à la « mobilité douce » en voulant instaurer huit zones 30 d'ici à fin 2008, améliorer la signalisation lumineuse réglant le trafic sur la Grand-Rue, aménager modérateurs de trafic et giratoire à la route de Chailly, réactualiser les dessertes pédestres, aussi bien pour les promeneurs que pour les habitants qui se rendent au centre-ville, créer une zone de rencontre au centre-ville au profit des habitants et des visiteurs en planifiant un parking souterrain sous la place des Anciens-Fossés en collaboration avec les commerces de la place, et finalement développer l'offre des transports publics sur l'est de la commune, avec une nouvelle ligne de bus reliant le centre-ville et Blonay, desservant le CESSEV, Chailly et Mottex.

La commission regrette que les mesures prises par la Municipalité soient insuffisamment connues du public. Le programme de législature se trouve sur le site internet de la Commune. Un rapport au Conseil en réponse au postulat ne parviendrait pas à la connaissance de tous les citoyens et citoyennes. La Municipalité s'engage à informer les habitants de notre commune, via le bulletin « LaTourInfo » qui est distribuée quatre fois l'an dans chaque boîte aux lettres boélande, des différentes mesures qu'elle entend prendre dans le sens de la mobilité douce. Cette manière de faire aura une bien meilleure pénétration qu'un rapport au postulat. Il a déjà annoncé l'utilisation de « LaTourInfo » pour sensibiliser nos habitants sur les axes les plus sécurisés, sur les zones 30, les cheminements PEDIBUS des écoliers, sans oublier les pistes cyclables, lors d'une séance de travail du Service de la mobilité, à Lausanne, à laquelle M. M. Bloch participait également.

M. M. Bloch ne voit pas pour quelles raisons la Municipalité refuse ce postulat alors qu'elle se dit si favorable à la mobilité douce. Ce postulat n'a rien de contraignant. Il s'agit simplement de présenter un rapport un peu plus complet. La commission estime elle aussi, comme le postulant, que le Conseil, mais aussi les Boélands, manquent d'informations. La Tour Info est un bon moyen d'y remédier, mais les journalistes présents ce soir pourront aussi, via le rapport de la Municipalité, se faire l'écho de ce qu'elle a à nous dire sur le sujet. Il invite donc le Conseil à voter les conclusions du rapport.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le rapport de la commission est refusé par 36 voix contre 35 (une abstention).

Mme Ch. Rithener constate que certaines personnes ne se sont pas prononcées car le total des votants diffère de celui du vote sur le rapport précédent.

Mme S. Conod demande alors une contre-épreuve à l'appel nominal.

**Le vote à l'appel nominal fait apparaître un résultat de 37 voix pour et 37 voix contre (une abstention). Selon le règlement du Conseil, c'est donc la voix du président qui tranche. Celui-ci acceptant le renvoi du postulat à la Municipalité, les conclusions du rapport de la Commission sont donc adoptées comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre commune ? »
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

d'accepter le postulat et le vœu de la commission.

M. K. Egli relève un vice de forme car M. le Président a omis de demander si le vote à l'appel nominal était appuyé par cinq membres du Conseil. Il ne remet toutefois pas en question le résultat du vote.

### 8. Communications municipales

- Communication N° 5/2007 relative au rapport d'activités 2006 de la CORAT Riviera
- Communication N° 6/2007 relative au dépassement du compte N° 710.3525.01 « Participations à d'autres garderies »
- Communication N° 7/2007 relative aux heures d'ouverture du poste de police
- Communication N° 8/2007 relative aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- Communication N° 9/2007 relative à la situation à la SA Compost Chablais Riviera
- Communication N° 10/2007 relative à la création d'un Mérite de La Tour-de-Peilz
- Communication N° 11/2007 relative à la collaboration en matière scolaire au sein des communes du cercle

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. F. Grognez revient sur la problématique soulevée par M. F. Glauser en ce qui concerne les dépenses imprévisibles et exceptionnelles. D'un côté, le Conseil communal donne des compétences à la Municipalité et lui permet d'engager jusqu'à fr. 50'000.-- pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, de l'autre, le droit cantonal nous demande de faire adopter ces dépenses par le Conseil et la Municipalité doit pour cela présenter un préavis. C'est la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 14/2006 qui a décidé de supprimer, par un amendement, la mention « par voie de préavis ». La Municipalité ne souhaitant pas être plus royaliste que le roi, elle a laissé passer la chose qui se pratique de cette manière-là depuis des décennies à La Tour-de-Peilz et dans presque toutes les communes du canton. Pour appliquer strictement la loi, la Municipalité propose de continuer à faire deux communications par année et, au moment du rapport des comptes, d'introduire un préavis, plutôt que les communications municipales, concernant les dépenses imprévisibles et exceptionnelles qui sera ensuite adopté par le Conseil avec le rapport de gestion et les comptes. La Municipalité pourrait pratiquer de la sorte dès l'an prochain.

M. R. Baud rappelle que le 6 décembre 2006, le Conseil communal a adopté le Plan partiel d'affectation « En Béranges ». Celui-ci a été soumis à l'approbation du Canton. La Municipalité a reçu hier, par l'intermédiaire du Service de l'aménagement du territoire, l'approbation du Département des institutions et des relations extérieures, nous annonçant que le plan partiel d'affectation « En Béranges » a été mis en vigueur le 4 mai 2007, sous réserve des droits des tiers.

Il constate ensuite que le rapport relatif au préavis 4/2007 concernant le giratoire projeté à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet, ainsi que la sécurisation de la route de Chailly, n'est pas encore déposé. Le président de la commission ad hoc a par contre fait parvenir à la Municipalité une lettre, datée du 18 avril, dont il cite le passage suivant :

*« La Commission est acquise au principe de la construction du giratoire et à la sécurisation de la route de Chailly. Elle a de sérieux doutes sur l'opportunité de commencer par construire un giratoire avant même d'avoir obtenu, de la part des propriétaires des parcelles avoisinantes, à savoir du quartier de Sully, toutes les assurances nécessaires quant à la sortie de ce quartier sur le giratoire. »*

Le giratoire n'est en aucun cas lié à la réalisation globale ou partielle du plan de quartier de Sully. Il est planifié dans le but de fluidifier et de sécuriser le trafic sur la route de Chailly, particulièrement à l'intersection de cette route avec l'avenue de Pérouge et le chemin du Gregnolet. Une pétition a été déposée auprès de la Municipalité par des habitants du lieu demandant que le trafic soit sécurisé sur cette route. La Municipalité est soucieuse de la sécurité liée au trafic. Même sans construction sur les parcelles du plan de quartier de Sully, ce giratoire est une nécessité. La Municipalité demande donc à la commission de déposer son rapport pour la prochaine séance du Conseil du 27 juin 2007.

## 9. Propositions individuelles et divers

Mme Ch. Rithener a eu le plaisir de suivre dernièrement la 43<sup>ème</sup> édition du Montreux Choral Festival. Cette manifestation regroupe des chœurs de toute la planète. Divers prix récompensent les exécutants. Il y a bien sûr le prix du jury, celui du public, mais aussi un prix de fr. 2'000.-- offert par la commune de Montreux et un prix du même montant offert par Vevey. La Tour-de-Peilz, encore une fois, n'existe pas, notre rôle se bornant comme toujours à un trait d'union entre Montreux et Vevey. Il serait intéressant, pour prouver notre existence, de faire un geste promotionnel en instaurant un prix de la Ville de La Tour-de-Peilz d'un montant égal à ce qu'offrent nos voisins. Le budget 2008 étant en cours d'élaboration, elle suggère à la Municipalité d'y ajouter une ligne pour constituer ce prix.

M. G. Chervet relève que La Tour-de-Peilz existera le week-end des 16 et 17 juin, puisqu'elle fêtera le vingtième anniversaire du Musée du Jeu.

La Commission des finances souhaite envoyer une délégation dans les commissions chargées d'étudier les préavis 8/2007 et 9/2007.

M. K. Egli remarque que la couverture du rapport de gestion et du fascicule des comptes montre une belle Maison de Commune, fleurie et décorée, un vrai bijou, véritable carte de visite pour notre commune. La réalité est malheureusement toute autre. Il a pu dernièrement constater une façade triste, garnie de volets complètement délavés. Juste à côté, les boiseries et la charpente du Temple sont dans un état d'entretien qui laisse également à désirer, le bois ayant subi les dégâts inévitables du temps et de la météo. Le constat est le même pour le collège Charlemagne. Ces beaux bâtiments qui devraient être le joyau de notre patrimoine se présentent dans un habit marqué par l'austérité financière de ces dernières années. D'autres régions du canton ont su malgré tout préserver leur image de marque et une certaine fierté pour leur patrimoine communal. Il demande donc à la Municipalité de trouver quelques deniers pour que le centre-ville retrouve son lustre d'antan et que la population boélande soit à nouveau fière de ces monuments de l'histoire architecturale de notre commune.

M. R. Piguet répond que lorsque la Municipalité a établi le plan des investissements, tous ces éléments ont été pris en compte, mais il s'agit d'une question de planification des dépenses. La Municipalité se dit toutefois consciente de la situation.

M. M.-A. Horisberger intervient au sujet de la fermeture du poste de police à 17 h 00. Il serait bon de prévoir une solution pour éviter que des gens charitables qui souhaitent rapporter par exemple des clés de voiture perdues, doivent se déplacer à Vevey ou repasser le lendemain matin à notre poste de police.

M. R. Rod a été interpellé par plusieurs personnes qui ont constaté que l'horloge du Temple est restée bloquée pendant deux jours et que le dimanche matin les cloches se sont mises à sonner à 6 h 25. Il demande si la Municipalité a l'intention de remédier à ce problème car cela a beaucoup perturbé certains voisins.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 57.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind